



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère des Postes
et de l'Économie Numérique

Communiqué de presse

Le gouvernement adopte le projet de loi relatif à l'autorisation de l'ouverture du capital de TOGOCOM

Lomé, le 3 octobre 2018 – Le gouvernement togolais a franchi ce jour une étape importante, dans sa volonté d'initier des réformes structurelles de l'économie, en adoptant, lors du Conseil des Ministres de ce jour, les projets de lois relatifs à la privatisation de l'Union Togolaise de Banques (UTB), de la Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie (BTIC) et à l'ouverture de capital du Groupe TOGOCOM.

Cette décision obéit à une cohérence stratégique ; elle fait, en effet, suite à l'initiative du gouvernement de créer en 2017, TOGOCOM, une holding qui rassemble Togo Télécom et Togo Cellulaire, les deux opérateurs historiques de la téléphonie fixe et mobile. L'ouverture du capital devrait permettre à TOGOCOM de se doter des moyens nécessaires à la réalisation de ses ambitions. Elle lui permet ainsi de consolider sa capacité d'investissement et de bénéficier des dernières innovations en matière de TIC pour développer de nouveaux segments de croissance.

Les objectifs visés de modernisation des infrastructures réseaux et de diversification des offres fixe et mobile grâce à l'Internet très haut débit à travers la fibre optique, s'inscrivent dans le processus de transformation du groupe initié depuis 2015.

Ces orientations stratégiques devraient permettre au Groupe de satisfaire, non seulement la forte demande des consommateurs d'accessibilité à des services d'excellence qualité et à bas prix sur toute l'étendue du territoire, mais aussi de financer ses projets en adoptant une approche innovante pour leur mise en œuvre.

En définitive, l'ouverture du capital est primordiale au regard de la nouvelle dynamique dans laquelle entend s'insérer TOGOCOM pour assumer pleinement ses missions de stimulateur de la croissance. Au surplus, cette opération accélèrera le développement et les investissements dans le secteur des télécommunications, offrant ainsi une meilleure qualité de service et des prix très compétitifs, au bénéfice des populations et des entreprises, tout en soutenant la stratégie de développement du pays.

Au demeurant, cette opération devra être réalisée dans le cadre d'un appel d'offres international ouvert, neutre, transparent et non discriminatoire, en une ou plusieurs tranches.

Contact presse : presse@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique. Depuis 2012, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Économie Numérique.